

<b>MAIRIE – 2 rue du Pigeonnier</b> <b>71 160 RIGNY SUR ARROUX</b> <b>☎ 03 85 53 12 95</b> <b>mairie-rigny-sur-arroux@wanadoo.fr</b>	<b>Département : Saône-et-Loire</b> <b>Arrondissement : Charolles</b> <b>Canton : Gueugnon</b> <b>Commune : Rigny-sur-Arroux</b>
---	---

**COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 22 MARS 2016**

<b><u>Présents :</u></b>	<b>G. GRANGER, T. VOYARD, C. BONNET, D. JACOB, P. BERNARD, B. BARROIS, G. BONNOT, G. DESCREAUX, P. DEVILLARD, B. FONDARD, G. FORET, L. SŒUR, P. TEIXEIRA</b>
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	<b>G. DESCREAUX</b>
<b><u>Date de convocation</u></b>	14/03/2016
<b><u>Durée de la séance :</u></b>	2H45

**Adoption du compte-rendu du conseil du 15 février 2016**

Le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 15 février 2016 a été adopté à l'unanimité.

**ENCAISSEMENT DES CHEQUES DE REMBOURSEMENT ORANGE**

Monsieur le Maire explique au conseil que suite au changement de fournisseur internet et téléphonie, la commune a reçu 2 chèques correspondant à la clôture des comptes chez Orange (20€74 et 16€02). Les conseillers acceptent l'encaissement de ces 2 chèques.

**SUBVENTION PARLEMENTAIRE – RENOVATION DU COURT DE TENNIS**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'une demande de subvention auprès du Sénateur de Saône-et-Loire, Monsieur Jérôme DURAIN, a été faite comme convenu lors d'un conseil municipal précédent. Cependant, la délibération n'avait pas été réellement actée, c'est pourquoi, après avoir délibéré, les conseillers autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la réserve parlementaire pour la rénovation du court de tennis.

**RODP**

Il est rappelé à l'Assemblée le principe de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) par laquelle France Telecom verse une somme à la commune qui sera intégralement reversée au SYDESL. Après avoir délibéré, les conseillers acceptent à l'unanimité d'inscrire la somme de 1200 € au budget 2016.

**TAXES DIRECTES LOCALES**

L'état de notification des taux d'imposition de 2016 est présenté à l'assemblée. Seulement trois taux sont à voter en 2016 par le conseil municipal suite au changement de fiscalité de la Communauté de Communes du Pays de Gueugnon.

Sur proposition de la municipalité et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition.

	<b>Taux votés par le conseil municipal pour 2015</b>	<b>Taux votés par le conseil municipal pour 2016</b>
Taxe d'Habitation	<b>20.01</b>	<b>20.01</b>
Taxe Foncière Bâti	<b>13.25</b>	<b>13.25</b>
Taxe Foncière Non Bâti	<b>56.66</b>	<b>56.66</b>

Au total la recette de 263 992 € est attendue.

## **REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil accepte à l'unanimité la proposition de répartition de **2 720 €** pour l'année 2016.

SDIL 71	226
DOMISOL	100
ADIL	82
Papillons Blancs - Paray-le-Monial	76
Famille Gueugnonnaise	76
Secours Populaire Français	61
Croix Rouge Française	61
Banque Alimentaire CCAS Gueugnon	61
Don du Sang - Section Gueugnon	61
Prévention Routière Saône-et-Loire	30
Croix d'Or -Section Gueugnon	30
Centre Léon Bérard (Enfants)	30

CALG (tour du canton)	90
USR	305
Cantine scolaire	300
Ecole Primaire OCE	300
Comité des Fêtes	170
Tennis Loisir Rignyssois	85
Gymarroux	85
Anciens combattants Rigny-Clessy	85
Club de la Chenevière	85
Bien Etre Energie	85
Let's Dance	85

C.I.F.A. Mercurey (1 * 20 €)	20
MFR Saligny / Roudon	20

Le Père Bouchon	40
Les 4 saisons	40
FCG Judo	30

<b>TOTAL COMPTE 6574</b>	<b>2 720 €</b>
--------------------------	----------------

## **INDEMNITES MAIRE / ADJOINTS**

Le Maire informe le conseil municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les maires des communes de moins de 1000 habitants doivent automatiquement percevoir l'indemnité maximum, à savoir 31 % de l'indice brut 1015. Jusqu'à aujourd'hui, Gilbert GRANGER percevait 22% de cette indemnité. Cette automaticité entraine forcément une augmentation des indemnités d'adjoints, étant donné que ceux-ci doivent percevoir un quart de l'indemnité du Maire. Le pourcentage actuel est de 5.5 % et doit être augmenté à 7.75%. Ces évolutions se traduisent par une augmentation budgétaire totale d'environ 8500€ sur 2016.

## **COMPTE ADMINISTRATIF**

Lors du vote du compte administratif, des erreurs ont été faites dans les chiffres, aussi, le conseil a du délibérer à nouveau comme suit :

### **Budget principal :**

#### **Section de Fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2015 (A)	121 585.31
Report 2014 (B)	314 416.64
* Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2015 = résultat de clôture (A+B)	436 001.95

#### **Section d'Investissement (C)**

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	8 403.27
---	----------

**D**

Restes à réaliser : Dépenses :	20 397.00
Restes à réaliser : Recettes :	0.00

Au **compte 110**, il ressort la somme de **77€56** correspondant à la réintégration de l'excédent cumulé fin 2015 du budget annexe CCAS sur le budget principal de la commune.

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme <b>(F)</b> :	21 724.61
Le surplus <b>(A+B-F)</b> est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	414 354.90
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 001 «excédent d'investissement reporté» la somme :	1 327.61

Fonctionnement :	Recettes :	520 270.68
	Dépenses :	398 685.37
	<b>Excédent :</b>	<b>121 585.31</b>
Investissement :	Recettes :	45 390.82
	Dépenses :	143 183.35
	<b>Déficit :</b>	<b>97 792.53</b>

**Budget assainissement :**

\* un résultat de la section d'exploitation excédentaire de 109.25 € auquel il convient d'ajouter le résultat antérieur de 88 322.93 € soit un résultat cumulé de 88 432.18 €.

\* un résultat de la section d'investissement excédentaire de 4211.00 € auquel il convient d'ajouter le résultat antérieur de 15 348.49 € soit un résultat cumulé de 19 559.49 €.

Exploitation :	Recettes :	14 386.90
	Dépenses :	14 277.65
	<b>Excédent :</b>	<b>109.25</b>
Investissement :	Recettes :	4 211.00
	Dépenses :	0.00
	<b>Excédent :</b>	<b>4 211.00</b>

**BUDGETS PRIMITIFS**

Les budgets primitifs sont votés à l'unanimité.

**Commune :**

Fonctionnement : Recettes et dépenses s'équilibrent à 908 998 €.  
Investissement : Recettes et dépenses s'équilibrent à 558 743 €.

**Assainissement :**

Fonctionnement : Recettes et dépenses s'équilibrent à 102 449 €.  
Investissement : Recettes et dépenses s'équilibrent à 107 585 €.

**Lotissement :**

Fonctionnement : Recettes et dépenses s'équilibrent à 24 205 €.  
Investissement : Recettes et dépenses s'équilibrent à 96 265 €.

Le budget CCAS ayant été clôturé, l'excédent de fonctionnement de 77€56 a été reporté en recettes d'investissement au chapitre 11- Article 110 du budget principal de la commune.

Lors du vote du BP Assainissement il est envisagé de faire effectuer l'étude du schéma directeur qui permettrait de connaître la solution la plus appropriée pour la mise aux normes du système d'assainissement collectif de la commune. Cette étude aurait un coût de 40 000€. De plus, la commune envisage l'achat d'un terrain proche du tennis pour une éventuelle rhizosphère ou future station d'épuration.

### **LITIGE CONSORTS DE PONNAT**

Suite au recours devant le Tribunal Administratif porté par l'avocat des consorts DE PONNAT pour le litige qui les oppose à la commune. Monsieur le Maire doit faire appel à un avocat pour défendre les intérêts de la commune. Le conseil municipal doit se prononcer sur ce sujet. A l'unanimité, les conseillers autorise le Maire à faire appel à un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire. Il s'agit de Maître LE MEIGNEN, avocat spécialisé en droit public à Mâcon.

### **DIVERS**

- Aucune sauvegarde efficace n'est actuellement en place pour les dossiers informatiques de la mairie. Des devis auprès de la société ITD ont été demandés et deux solutions sont proposées :
  - La première solution est d'externaliser la sauvegarde et de la faire gérer par la société ITD. Le coût de cette solution est d'environ 24€/mois. Les avantages principaux de cette solution sont l'externalisation et la gestion qui permettent d'assurer la sauvegarde des dossiers même en cas de sinistre dans le bâtiment de la mairie.
  - La deuxième solution consiste en l'installation d'un logiciel directement sur le PC du secrétariat, et d'un NAS. Cette solution a un coût de 538€ TTC. L'inconvénient de cette solution est que la sauvegarde peut être endommagée en même temps que les dossiers originaux.

Les conseillers choisissent d'opter pour la première solution.

- Une exploration caméra des réseaux d'assainissement au bourg a été effectuée par la société SAVAC afin de comprendre d'où venaient les eaux parasites retrouvées à la station. Cette recherche a mis en évidence un problème rue des Ecoles. Des devis de réparation de ce problème devront être demandés.
- Le city-stade et le tennis sont en cours de construction, les travaux avancent comme prévus et devraient être terminés début avril pour le city stade et fin avril pour le tennis.

### **TOUR DE TABLE**

- P. DEVILLARD fait un point sur le compte-rendu du SINETA. Il a notamment été question du problème d'encombrement du lit de la rivière par les troncs d'arbres. Il doit prendre rdv avec Stéphane CLEMENT pour aller voir sur place. Le dossier du SINETA est consultable en mairie.

- B. BARROIS informe le conseil que Stéphanie TEIXEIRA aimerait avoir une clé des locaux scolaires pour pouvoir accéder aux toilettes sans avoir à déranger les enseignantes. Les conseillers sont d'accord pour lui fournir une clé.
- G. BONNOT fait le point sur la réunion du SIAEP. Il informe que le fermage de la SAUR arrive à échéance. Il explique également que la SAUR informatisera l'ensemble des réseaux (le devis s'élève à 9 000€).

**FIN DE LA SEANCE : 21h15**

G. GRANGER	T. VOYARD	C. BONNET	D. JACOB
P. BERNARD	G. FORET	P. DEVILLARD	G. BONNOT
B. FONDARD	D. CLOIX	B. BARROIS	G. DESCREAUX
L. SOEUR	P. TEIXEIRA		